

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 novembre 2018

**DELIBERATION N° 209/11/2018 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION
ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET LE LYCEE BOURDELLE**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 novembre 2018.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Alain GABACH, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Brigitte BAREGES, Jean-Martial DEJEAN à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Paulette MULLER-DUPONT à Bernard GISQUET, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Nadine BOUVET, Aurore KOTHE, Valérie RABAULT, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claudé VIGOUROUX

Monsieur Jean-Louis IBRES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence développement économique et sa politique de la Ville, le Grand Montauban a pour mission d'œuvrer à l'attractivité économique du territoire et de mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi, notamment par le biais du Service Emploi. Pour cela, le Grand Montauban s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et sur la mobilisation d'un réseau de partenaires financiers et opérationnels au niveau local, régional et national.

Parmi ces partenaires, le Lycée Bourdelle est le plus grand établissement de l'académie (3 000 inscrits), représenté par son directeur Philippe DONATIEN.

Outre la volonté de transmettre et d'accompagner les élèves, l'orientation est un challenge pour mobiliser les énergies au-delà de la réussite des examens, avec la poursuite des études qui est un enjeu majeur.

Aussi, afin de répondre à de nouveaux enjeux et s'adapter au nouveau système éducatif qui évolue avec les nouvelles mesures gouvernementales, afin aussi de mettre en adéquation les offres d'emploi du territoire avec des formations adaptées, le Lycée Bourdelle a pour ambition de renforcer les liens entre l'éducation et les entreprises.

Le Lycée Bourdelle et le Grand Montauban conviennent ainsi de mettre en complémentarité leurs offres de services en direction des entreprises et des jeunes pour mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises qui désirent se développer ou s'implanter sur le territoire.

La mise en complémentarité des offres de services passe par :

- La mise en oeuvre des relations privilégiées entre le lycée Bourdelle et le Grand Montauban,
- La prescription de services adaptés et l'apport d'un conseil personnalisé aux dirigeants des entreprises du Grand Montauban et aux étudiants pour les aider à faire face à leurs enjeux,
- Valoriser le statut de stagiaire auprès des chefs d'entreprises dans un souci d'anticipation face aux nouveaux métiers,
- Le conseil aux jeunes et aux demandeurs d'emploi dans la recherche de leur formation,
- Le partage d'informations et de données sur le marché de l'emploi, les tendances économiques régionales, les fiches outils,
- L'information de toute manifestation économique organisée en faveur des jeunes et de l'emploi,
- L'organisation de réunions avec les responsables de service et une réunion annuelle avec les représentants du Lycée Bourdelle et du Grand Montauban,
- L'information partagée sur les différents supports de communication existants.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et prend effet à compter de sa signature.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 novembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Grand Montauban et le Lycée Bourdelle, telle qu'annexée à la présente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Grand Montauban et le Lycée Bourdelle, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 DEC. 2018

De sa publication le :

06 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 novembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

